

L'Assemblée valide sans débat un grand nombre d'élections, entre autres celles de M. Latrade, Bethmont, de Soubeiran, de Pariz, Rouher, de Rémusat. Les bureaux se réuniront demain à une heure. La séance aura lieu à 3 heures. La séance est levée à 6 h. 1/4.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans sa séance d'avant-hier, le Sénat a validé, entr'autres élections, celles de MM. Maurice, de Staplande, Jules Brème, Maillet et d'Espéral.

Le même jour ont été également validés, à la Chambre des députés, les élections de MM. Guillemin, de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Avèsmes; de Marcère, (même arrondissement, 2<sup>e</sup> circonscription); Gambetta (2<sup>e</sup> circonscription de Lille), et Derégnacourt (3<sup>e</sup> circonscription).

Dans la séance d'hier, 10 mars, la Chambre a validé les élections de MM. Desmoutiers, des Rotours, Leurent, Parsy, Merlin, Joss, Louis Legrand et Trystram.

Par décrets du 9 mars sont nommés : Juge de paix du canton sud de Boulogne (Pas-de-Calais), M. Guillemin, juge de paix de Saint-Pol, en remplacement de M. Noël, décédé.

Juge de paix du canton de Saint-Pol (Pas-de-Calais), M. Gambart, juge de paix d'Orchies en remplacement de M. Guillemin, qui est nommé juge de paix du canton sud de Boulogne.

Juge de paix du canton d'Orchies (Nord) M. Guermontprez, juge de paix de Steenworde, en remplacement de M. Gambart, qui est nommé juge de paix à Saint-Pol.

Juge de paix du canton de Steenworde (Nord), M. Louis-Fidèle Waels, ancien greffier de justice de paix, en remplacement de M. Guermontprez, qui est nommé juge de paix d'Orchies.

Voici les noms de 42 jeunes filles qui viennent de suivre avec succès les examens d'obtention du brevet de capacité : Mmes Taillez, Bups, Warin, Buchet, Colombier, Parenty, Planque, Dumez, Burnabium, Dumont, Savoye, Dubois, Maës, Jaquet, Girard, Cru, Fonteyne, Sénélar, Gaberel, Delannay, Santerre, Latruffe, Meyer, Baudechoy, Désir, Long, Serrure, Meurière, Durot, Bocquet, Otletier, Ledno, Wulfoque, Rocquet, Hémicquy, Bryant, Heydet, Watrivot, Cariona, Bleuset, Laloux, Lebarry.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Notre ville est tout entière encore sous l'impression douloureuse de la mort soudaine, qui a foudroyé M. Charles Flipo-Desarmont. Cette mort n'est pas seulement une perte cruelle pour sa famille, pour ses enfants déjà privés de leur mère ; elle a toutes les proportions d'un malheur public, et elle cause un deuil universel.

Au Conseil municipal, au Conseil de fabrique, à la Chambre de commerce, dans toutes les œuvres auxquelles il était associé, il jouissait de l'influence la plus incontestée, et il serait long d'énumérer tous les services qu'il a rendus. Il avait, pour être utile, toutes les ressources d'une haute position, une richesse qui n'avait rien d'égoïste et de parcimonieux, une rare capacité naturelle développée par une solide instruction ; mais surtout il avait le prestige de la plus franche loyauté et de la plus complète droiture.

Il a eu des adversaires de circonstance : il n'a pas un seul ennemi. Ce n'est pas qu'il fût insensible aux principes. Nul ne soutenait ses convictions avec plus de chaleur et de ténacité. Mais, étranger à toute vue d'ambition, et serviteur par devoir de la chose publique, il déconcertait toute inimitié par le plus éclatant désintéressement.

Il honorait aux yeux de tous la cause catholique, dont il était devenu parmi nous le champion le plus autorisé.

Parallèle du Journal de Roubaix du 12 Mars 1876.

### Patrie & Dévouement

#### DEUXIÈME PARTIE

#### XII

(Suite)

— Mieux vaut être là qu'au gibet, il me semble, répartit Witold avec fureur. Mais vous avez raison : les Russes auraient trop bon marché de notre vie. Il faut faire durer le plaisir longtemps. Allons, compagnons, formez-vous en peloton de huit ou dix, et chaque peloton dans une cabane.

Cet ordre fut accueilli avec plaisir et exécuté avec promptitude, car le courage des Polonais commençait à faiblir. Pendant quelques instants, Motek resta presque seul, debout au centre de la place, veillant à ce que ce mouvement fût entièrement terminé. Il s'appuyait froidement au pommeau de son sabre planté en terre, écoutant avec indifférence les balles siffler autour de lui et risquer aux murailles des maisons.

L'œuvre des nouvelles Eglises à Tourcoing, les œuvres ouvrières, la souscription pour l'Université catholique ont occupé les heures de sa dernière journée. C'est au milieu de si chrétiennes préoccupations que la mort est venue le surprendre. Elle a été soudaine, mais non imprévue ; il était de ceux qui, à chaque instant, vivent de la vie de la foi, et sont toujours prêts à paraître devant le souverain Juge.

Il laisse, en nous quittant, un vide nouveau, que notre cœur, à cette époque critique, mesure avec effroi. Il est poignant de voir ainsi, coup sur coup et l'un après l'autre, disparaître les hommes sur lesquels nous fondions nos meilleures espérances. Cependant, prenons courage ; car, si les instruments de Dieu ne sont plus, Dieu nous reste. Tous les efforts du mal ne prévaudront pas contre Lui. Nos morts auront des successeurs, et la génération nouvelle héritera, Dieu aidant, de l'esprit chrétien, que nous aurons sauvé par nos luttes, et plus encore peut-être par notre constance dans nos épreuves !

Un cercle militaire est ouvert à Roubaix depuis le 1<sup>er</sup> février 1876.

Ce cercle a pour but, dit l'article premier des statuts, « d'entretenir entre tous les officiers de l'armée territoriale habitant la région, les sentiments élevés du devoir, et de développer en eux, par tous les moyens possibles, théoriquement et pratiquement, l'instruction militaire acquise. »

Pour faire partie du cercle, il faut être présenté par deux de ses membres. Chaque membre prend un engagement d'un an, et paie une cotisation annuelle de dix francs. Sont admis comme membres titulaires, tous ceux qui sont munis d'un brevet d'officier ou d'une lettre de service en tenant lieu.

Une assemblée générale est tenue chaque quinzaine : les questions touchant à la politique ou à la religion ne peuvent y être traitées. Toute infraction à cet égard serait suivie d'un rappel à l'ordre, et, s'il y avait lieu, d'exclusion.

L'organisation administrative est un conseil formé, pour l'année 1876, de MM. V. Dubreuil, président; Dancette et Voreux, assesseurs; Honoré, secrétaire.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Charles-Guillaume Méry de Montigny, négociant à Lille et vice-consul de S. M. le roi de Portugal ; M. de Montigny est décédé hier à l'âge de cinquante-cinq ans.

Une médaille d'or de 2<sup>e</sup> classe vient d'être décernée à M. Henri Barthe, sous-officier de sapeurs-pompiers à Armentières, 1844-1875, 31 ans de services, a sauvé un homme sur le point de se noyer dans la Lys. Déjà titulaire des deux médailles en argent.

Nous rapportions avant-hier la chute accidentelle dans une bêche d'un ouvrier teinturier qu'on retira tout couvert de brûlures graves. Il a expiré depuis, à l'hôpital, dans des souffrances atroces. On nous signale aujourd'hui un accident du même genre arrivé à un chauffeur employé dans un établissement de teinturerie de la rue des Champs et qui se nomme Charles Vens. Il est âgé de 50 ans, et a été transporté à l'hôpital. On ne nous dit pas si ses brûlures ont un caractère grave.

Décidément, un des signes du printemps à Roubaix est non pas le retour du rossignol, mais plutôt celui des expulsés, oiseaux beaucoup moins agréables. Encore aujourd'hui, comme hier, nous avons à inscrire deux nouvelles arrestations d'expulsés, rentrés indûment à Roubaix. Le premier a dû sortir de France en 1873, il se nomme François Wattiez. L'autre est une femme de 30 ans, nommée Marie Renard, et arrêtée chez le sieur Alexandre Demez,

logueur, au Cul-de-Four; son expulsion remonte à 1871.

Un ouvrier demeurant rue Baurewart et nommé Dubois est mort subitement aujourd'hui à midi pendant son dîner. Il avait 69 ans et l'on croit qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie.

Un marchand de veaux, de Wattignies, rue Boulogne, voulut en finir hier avec son baudet. Après avoir mis en morceaux sa chambrière sans pouvoir assouvir sa colère, il eut recours au couteau, dont il porta plusieurs coups au pauvre aliboron. Les sergents sont arrivés à temps pour l'empêcher de l'achever. On ne dit pas le méfait qu'avait pu commettre le pauvre bête, mais, ce qu'on sait, c'est que son maître a été l'objet d'un procès-verbal.

Tribunal Correctionnel de Lille. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal a prononcé son jugement dans l'affaire de journaux poursuivis pour fausses nouvelles. Le rédacteur de la *Vraie France* a été condamné à 200 fr. d'amende, le gérant à 100 fr.; l'*Echo* à 50 fr.

Il n'est pas rare de voir des ouvriers, après avoir dissipé leur salaire, de retourner au logis et de sommer leurs femmes de leur donner l'argent qu'elles possèdent bien qu'il soit indispensable aux besoins du ménage. Du moment qu'ils peuvent boire, ils se soucient fort peu si leurs femmes et leurs enfants ont à manger.

C'est le cas de J. Brunswick, de Fives. Il n'avait pas travaillé le 6, et le soir il voulait avoir 10 fr. que possédait sa femme. Celle-ci refusa. De là, fureur de son mari, insultes, violences et coups. Le frère de la femme venant au secours de sa sœur fut à son tour maltraité. La femme battue porta plainte, elle écrivit même au parquet, pour demander qu'on la délivre de son mari; mais aujourd'hui elle regrette ce qu'elle a fait. Elle demande qu'on le lui rende, qu'elle n'a pas été frappée, etc.

Ce Brunswick n'est guère recommandable. Il a déjà subi plusieurs condamnations. Le tribunal le condamne à deux mois et 16 fr. d'amende, grâce à l'intervention de sa femme, ajoute M. le président après le prononcé du jugement.

Il paraît que ce n'est pas assez que les hommes insultent les sergents de ville, voilà que les femmes s'en mêlent. C'est le cas de la femme Marlier, de la rue de la Barre. Après avoir insulté le sergent de ville, s'être rebellée contre lui, elle tira un coup d'eau dans les jambes. En outre elle passa quarante jours au Palais-de-Justice.

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. Tel est le langage que tenait le 4 mars 4. Vermander, repris de justice expulsé de France, sous le nom de Lannoy; puis, comme il résistait, il les chassa à coups de trique. Une voisine courut chercher les gendarmes qui vinrent pour l'arrêter. Vermander essaya de s'échapper de leurs mains, puis les insulta. — Huit mois de prison.

### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX.

Audience du 9 Mars 1876. Juge-Président, M. CLAUSTRÉ. — Ministère public, M. BERTHET, commissaire de police.

L'audience s'ouvre à 9 heures 1/4. Plusieurs cabaretiers, peu scrupuleux sur l'observance des lois, ont tenu leurs établissements ouverts après l'heure fixée pour la fermeture. D'un eux, François B... par une belle nuit de dimanche, hébergé encore des consommateurs chaleureux. Il n'était que 12 h. 5 minutes sur son horloge, dit-il, mais comme il est prouvé que son horloge retarde, et que notre aubergiste est complice de son mouvement rétrograde, François B... est condamné d'importance.

Un autre a conservé pendant la nuit du grand 20 février, une phalange entière de nourrissons de Bacchus portant des toasts vigoureux aux élections. Nous convenons que ces libations étaient de couleur convenable; mais ça n'empê-

che pas que notre cabaretier soit en contravention. Quatre francs d'amende.

Avec les portes toujours ainsi ouvertes, il n'est guère possible que Grégoire passe devant l'auberge sans tentation. Aussi comme ils abourent les ivrognes! Constant H... faisait grand tapage ces jours derniers, vers une heure du matin; il frappait à toutes les maisons de la rue des Longues-Haies. Vous étiez donc bien ivre, dit le président? Je n'en sais rien, répondit-il. Ce qui prouve qu'en effet il l'était fort. Trois francs d'amende à ce tuteur illustre pochar.

Un grand nom dans la peau d'un ivrogne, Charles Rubens trouvé ivre manifestant son état par des zigzags par trop fantaisistes compliqués de vacarme. Condamné aussi à trois francs d'amende.

Où donc est-il tombé ce dernier ossement? — Un troisième est appelé. Votre nom, dit le président? Jacquemin. Quel métier faites-vous? Celui de boire beaucoup, dit le commissaire. En ce cas Jacquemin, l'intrépide soiffeur est condamné comme ses altérés collègues à 3 fr. d'amende.

Quantité de batailleurs viennent ensuite rendre compte de leur humeur belliqueuse.

Le premier Vandebueck a exercé de certaines violences envers le sieur Delmé. Il m'a appelé, dit le plaignant, avorton, beau meuble. Pour ces mignonnaises épithètes et la vigueur de son poing, Vandebueck est condamné à trois jours de travail.

La famille Polydore Cousine devait 2 francs à Henriette Dumont. Henriette Dumont réclama son dû et la famille Polydore Cousine le paya en bourrades. Polydore nie. Comme il ne parle que flamand, on demande un interprète. Etiez-vous Français, dit le président à celui qui se présente? Je suis les deux, répond notre homme. Vraiment, pour celui-ci il n'y a plus de Pyrénées. Enfin la famille Cousine est convaincue d'avoir araché Henriette Dumont son bonnet neuf. Par conséquent on condamne chacun de ses membres, au nombre de trois, à 1 jour de prison.

Voici, un fier chevalier qui ne laisse pas manquer de respect à sa dame. La femme Sturbois ayant insulté et même frappé une de ses chères amies. Henri Febvre l'a immédiatement vengée en l'entraînant avec une chaise la femme Sturbois. C'est beau! mais contre les lois. 2 jours de prison ont été la récompense de ce malheureux champion du beau sexe.

Une mêlée à quatre combattants fort chaude, dont un sommier fut la cause. Joséphine Legrand et Adrien Blass, demeurant ensemble chez les époux Esquedin, démenagèrent sans rien, dire. Ces derniers réclamaient aux partants un reste de loyer non payé, et pour s'en assurer d'avance voulurent s'emparer d'un sommier, propriété de Joséphine et d'Adrien. Comme on pense bien, grande résistance de la part de ceux-ci, et de là, rixe épouvantable. Joséphine Legrand et Adrien Blass ayant été les premiers distordus de coups et surtout les plus ardents sont condamnés l'un à 1 jour de travail, et l'autre à un jour de prison.

L'hiver fournit des armes aux séditions et le jeune Houzard le sait bien puisqu'il s'est servi de la neige pour en faire des projectiles sphériques qu'il a lancés sur la tête de la femme V... dont il a manqué de crever un œil, heureusement! Mécontent néanmoins de son tir à distance, il a voulu frapper proche; le poing est encore plus sûr. Pour cette double contravention de jets de boules de neige et de violences légères, Houzard a été condamné à 1 jour de prison et 3 fr. d'amende.

On dit que le tabac est un poison, il est aussi un brandon de discorde; en voici la preuve: Jean-François Peire, se voyant refusé une pipe de tabac se mit en révolte ouverte contre tout le cabaret. Chassé alors par l'aubergiste, fit vacarme et se livra même à quelques violences... Espérons qu'une amende d'un jour de travail calmera pour l'avenir son caractère trop susceptible.

Si la femme d'un ivrogne était vraiment sa moitié, il ne la battrait pas comme Fiers vient de le faire, il aurait peur

Witold, attendri, s'agenouilla auprès du blessé.

— Dis-moi, Witold, où vas-tu?

— Là-bas, placer des mines auprès de cette poudrière.

— C'était ce que je pensais... mais n'y vas pas;... il est trop tard.

— Comment, trop tard? Les Russes l'ont-ils occupée?

— Non, pas les Russes... Mais, à propos des Russes, sais-tu qui les conduisait?

— Non, répondit Witold surpris.

— Eh bien, c'était une femme... C'était la bohémienne... la mère de ceux... tu sais...

— Vraiment! s'écria Motek en blémissant. Et comment l'as-tu vue?

— Je suis tombé sur l'herbe dès le commencement du combat... Les Russes ont reculé un peu, après votre furieuse attaque; mais elle... elle ne s'est pas retirée. Vous ne l'avez pas vue; elle s'était cachée dans un buisson...

— Un instant après, elle a passé près de moi... Elle avait les yeux hagards, elle parlait tout haut, et elle portait un brandon allumé... Elle allait du côté de la poudrière, et elle disait: « Mes fils, mes fils, vous êtes morts par lui; mais vous allez être vengés de lui. » Sais-tu savais comme elle m'a fait peur, Witold! Je l'avais déjà vue ainsi... lors-

de mal cuver son vin. Le 13 février, vers 11 heures du matin la malheureuse femme Fiers appela à son secours tout le quartier. Son mari le criblait d'injures et de coups.

Fiers, honteux de sa violence escapade, ne s'est pas montré à l'audience. Il a été condamné, par défaut, à 1 jour de prison.

Une petite dame qui recueille avec amour les petites demoiselles échappées de la maison paternelle; c'est madame Liévin. Son logis est une crèche, une pension particulière si vous aimez mieux; mais pourquoi cette charitable personne ne s'enregistre-t-elle pas, comme l'ordonne la loi, ses fugitives pensionnaires, ce qu'on ne dit pas, mais qu'on pense. Elles sont mes cousines, objecte-t-elle, et ce qu'il faut inscrire ses parents!... Vous êtes bretonne, madame Liévin! Une petite amende d'un franc pour chacune, en somme 4 francs, puisqu'elles sont quatre pour vous punir de vos petits subterfuges, et à l'avenir apporter les actes de naissance. L'audience, close à midi 1/2, est remise à quinzaine.

GUSTAVE BAUDELET.

### Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 mars. — Joseph Groven, rue de la Gaité, 27. — Sophie Bruyheol, fort Desprez, 32. — Julia Houttemme, Bas de l'Emf, cour Desfrennes. — Angèle Leveau, au Pile, cour Vandale, 4. — Gérard Demarez, au Pile, 7. — Marie Bouttes, à l'Espérol, 4. — Caroline Despature, rue Pellart, 24. — Hortense Galliez, rue des Longues-Haies, cour Debouivre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 mars. — Leclercq, présenté sans vie, rue de Luxembourg, fort Condorier, 13. — Marie Colpaert, 49 ans, ménagère, Fontenoy, fort Frasse, 43. — François Gaillet, 20 ans, rue des Longues-Haies, 207. — Henri Léonard, 8 mois, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 2. — Charles Rombaut, 37 ans, employé de commerce, rue du Fontenoy, 26. — Sophie Jacquart, 65 ans, ménagère, rue de Maufait, 26. — Edouard Devyres, 38 ans, terrassier, rue Jacquart, cour Dhalluin, 6.

### Etat-Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 mars. — Augustin Deman, quartier de Roncq. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 mars. — Aimée Petit, 40 ans, au Hallot. — Adelphe Joseph Saint-Léger, 33 ans, rue du Niot. — Isidore Duruelle, 66 ans, rue du Brun-Pont. — Thérèse Broynne, 45 ans, veuve de Jean-François Deuville, rue des Coulons.

### CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FLIPO-DESARMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES FLIPO, délégué à Tourcoing, le 9 mars 1876, à l'âge de 46 ans, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu de lettre de faire part. Les obsèques auront lieu le lundi 13, à 9 heures, en l'église Saint-Christophe. — Enterré à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 44 et 45.

Les amis et connaissances de la famille ROMBAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES ROMBAUX, âgé de 35 ans, le 10 mars 1876, à l'âge de 35 ans, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu de lettre de faire part. Les obsèques auront lieu le lundi 13, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. Les vigiles seront chantées le dimanche 12, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 40.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, le lundi 13 mars 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ADOLPHE DECOCK, époux de Dame CHARLOTTE PLANQUART, décédé à Roubaix, le 10 février 1876, à l'âge de 40 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, le lundi 13 mars 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ADOLPHE DECOCK, époux de Dame CHARLOTTE PLANQUART, décédé à Roubaix, le 10 février 1876, à l'âge de 40 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Impri-merie Alfred Rebovaux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

### Belgique.

HAINAUT. — On parlait depuis quelques jours en notre ville de désastres financiers prêts à égarer dans plusieurs localités du Hainaut et frappant surtout l'industrie sucrière.

qu'elle était venue chez nous... redemande sa fille! — Ici, le remba blessé s'interrompt, et sa tête retombe lourdement.

— Voici une sottise affaire! s'écria Witold irrité, et le mieux à faire, je crois, c'est de passer outre et de n'en point tenir compte.

— Cependant, commandant, balbutia Gregor l'officier.

— Taisez-vous! répondit-il furieux; je brûle la cervelle à quiconque me conseille, ou murmure! Croyez-vous que je reculerais devant une femme?

— Devant une femme, non, dit Thadée avec douceur; mais devant une mort sans gloire, quand il vous reste à accomplir une si grande tâche envers la patrie... Tenez, Witold, voyez plutôt.

Les regards de Thadée s'étaient arrêtés sur le bouquet de boulevard qui entourait la poudrière, et Witold, en regardant de ce côté, en vit sortir une femme échevelée. Elle agitait, au-dessus de sa tête, son brandon d'où jaillissaient des flammes, et courant, tournoyant sur elle-même, elle décrivait dans les airs de grandes spirales de feu. Elle chantait, on l'entendait, pour accompagner ses gestes et sa danse; il était facile de voir à la distance était trop grande pour qu'on pût saisir ses paroles, et seulement de temps à autre, un souffle à air apportait, aux oreilles de Witold et de Tha-

Ces rumeurs n'étaient malheureusement que trop fondées. Nous lisons, en effet, dans l'Organe de Mons :

« On annonce que plusieurs financiers dans nos environs, suites de spéculations téméraires. Et par un arrangement de toutes les affaires vont à craindre. »

Il s'agit, entre autres défectueux, d'une faillite de plusieurs millions.

ENCORE DE BRUXELLES. — On lit dans le Courrier de Bruxelles : « Le marché du comptant du 9 mars a été très actif. L'emploi proposé à la Société des titres à la Banque de Belgique est de 10 millions. »

LES INONDATIONS. — On écrit de Liège. La Meuse a commencé de nouveau à sortir de ses rives et à inonder une partie de la vallée en amont et en aval de cette ville. L'île Monain, à Herstal, est pour la seconde fois recouverte en grande partie par les eaux; il en est de même de l'île des Aiguasses, des deux côtés du chemin de fer du Nord. Au quai de France, le fleuve est remonté presque à hauteur du mur d'eau du quai, qu'elle a envahi sur toute sa largeur en aval du pont du Val-Benoît.

La crue de la Meuse a augmenté de 15 centimètres depuis hier. Ce matin, la cote marque 6 mètres 38 centimètres. Malgré les pluies de ces derniers jours, l'Ourthe et la Vesdre, où la crue a été produite par tant de violence, il y a deux semaines, à la suite de la fonte des neiges, restent assez tranquilles.

### Faits divers

— La Seine, qui était avant-hier à la cote 5<sup>m</sup> 25 au pont de la Tournelle, était hier à la cote 5<sup>m</sup> 30 à la même échelle. Aujourd'hui vendredi, la Seine pourrait bien atteindre la hauteur de 5<sup>m</sup> 50 au pont d'Austerlitz.

Le fleuve monte lentement; son niveau s'est élevé, depuis hier, d'environ 13 centimètres à Paris, soit 1/2 centimètre à l'heure; il est possible que le maximum de la crue ne survienne que dans la journée ou dans la soirée de vendredi. On semble craindre, en définitive, une nouvelle hausse d'environ 25 ou 30 centimètres. Toutes les pompes fonctionnent sans relâche pour l'épuisement des eaux de la rue Harod. Dans les caves de la Magenta, quai de Billy, il y a 275 centimètres d'eau. A Bercy, il y a 20 centimètres d'eau dans les caves, et le quai est entièrement submergé. Au lieu des fortifications, les parcs basses de l'entrepôt Nicolai sont inondés.

Hier, à la séance du conseil municipal, M. Deschamps a demandé que l'administration prit des mesures pour que les quartiers menacés par l'inondation soient tenus, exactement au courant des crues, qui doit subir la Seine, au moyen d'avis placardés une ou deux fois par jour. M. le préfet de la Seine a répondu qu'il craignait que l'affichage de ces avis n'eût l'inconvénient d'alarmer la population. D'après les dernières nouvelles parvenues à la préfecture, les eaux de la Seine n'atteindra pas le niveau de 1872 et que le fleuve ne s'élèvera d'ici à demain que de quinze à vingt centimètres.

LES BALLONS DE GUERRE. — Le grand état-major allemand vient de publier un rapport sur les essais qu'il a fait faire depuis 1871, au sujet de l'emploi des ballons en temps de guerre. En voici les principales conclusions :

Toutes les tentatives pour diriger les aérostats ont échoué jusqu'ici; cependant on a lieu d'espérer pouvoir sous peu découvrir un moyen de monter et de redescendre sans jeter du lest ou lâcher du gaz.

On croit également être bien près de pouvoir renouveler en route la provision de gaz et d'en produire par des moyens chimiques.

Les ballons ne doivent pas avoir de trop grandes dimensions, et l'enveloppe doit être aussi dense et en même temps aussi légère que possible.

On continue toujours les essais pour la direction des ballons; on étudie en ce moment quelle doit être la proportion la plus convenable entre le diamètre de l'hélice et la hauteur du ballon; on cherche aussi quelle serait la meilleure forme à donner aux ailes, et quel devrait être leur nombre.

dée, un couplet affaibli de sa chanson.

Ne demandez pas à la gloire ailée De briller toujours sur vos fronts d'acier. Quand cet ange blond a pris sa volée Il ne revient plus!

A mesure qu'ils tournaient, elle se rapprochait davantage de la poudrière; chacun de ces cercles devenait plus étroit, plus rasé. Thadée posa sa main sur le bras de son ami.

— Il n'y a pas à hésiter, Witold, il faut fuir. On, si vous voulez rester ici, nous ne vous quitterons pas, et vous entrainerez ainsi une dizaine de bons combattants dans votre perte inutile.

Fuyez donc, dit Witold avec douceur. Ce sera la première fois que Motek a touché le dos à l'ennemi, et voici que cet ennemi est une femme... Mais nous ne partirons pas seuls; nous allons emporter Sigismond avec nous.

On plaça le jeune homme sur un brandon formé de manches de faux entrelacés, et l'on reprit à grande vitesse le chemin du village. Au bout de quelques instants, le pauvre enfant ouvrit les yeux, ramené par les douleurs que le mouvement causait à ses blessures.

— Pourquoi m'emportez-vous? dit-il d'un ton de reproche; il aurait été bien plus doux de mourir là-bas, sur l'herbe... Posez-moi à terre... pour que je m'en aille en paix.

(A suivre). Étienne MARCEL.